

**Mairie de Lafrançaise**

(Tarn et Garonne)

**Délibération n° 21***Objet :*  
*Politique foncière**Date de convocation :*

25 juin 2020

*Date d'affichage :*

25 juin 2020

*Nombre de Conseillers  
en exercice :*

23

*Nombre de présents :*

18

*Nombre de votants :*

20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE  
(TARN ET GARONNE)**L'an deux mille vingt  
Le 2 juillet à 19 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX

Pouvoirs :

Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Jean-Pierre ANGLAS  
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : M. Joseph BOU-ZEID

L'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal délibère chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la collectivité.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des acquisitions et cessions immobilières ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal au cours de l'année 2019, étant précisé qu'en raison des délais de procédure d'établissement des actes, ces derniers peuvent parfois intervenir sur l'exercice suivant.

**1. Acquisitions par la Commune de Lafrançaise**

- Acquisition des parcelles BI 363 de 10a37ca, BI 364 de 7ca auprès du Conseil Départemental à titre gratuit, pour l'implantation de la rampe de mise à l'eau.
- Acquisition et Portage par l'EPFL pour le compte de la commune auprès de Monsieur Bernard LANDES des terrains BK212, AP 1 partie et AP 502 au prix de 515 033.27 € pour une surface de 54 801 m2 environ.

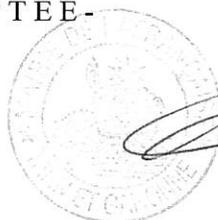
**2. Cessions de terrains**

Néant

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2019.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL